



FICHER C - AUTORISATION PARENTALE SAISON 2026-2027

Pour les mineurs (moins de 18 ans), autorisation parentale à valider impérativement dans le formulaire d'adhésion par les parents, sur le site internet de l'association : kmsdchantilly.fr

J'autorise mon enfant mineur à pratiquer le KRAV MAGA au sein du club KMSD CHANTILLY pour la saison 2026-2027.

Ayant pris connaissance du règlement intérieur du club KMSD CHANTILLY, lors de son inscription, je m'engage strictement à m'y conformer et à le faire respecter par mon enfant.

Le club et les enseignants (Instructeurs et Assistants) de la section 8 à 13 ans ne sont pas responsables en cas d'absence de l'enfant pendant les heures de cours.

Pour la section enfant de 8 à 13 ans présenter son enfant dix minutes avant l'heure du début du cours et être présent à l'heure de fin de cours

Validation du représentant légal obligatoire dans le formulaire d'adhésion de notre site internet.